

EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RAVILLE**

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la Délibération |
| 10 | 10 | 6 |

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 août à vingt heures ; le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Michel URBAN, Maire.

Date de la convocation
09.08.2024

Présents : Michel URBAN – Cyrille BECKER – Céline TROSCZYNSKI - Florianne ZIPPEL – Mélanie BECKER – André ERHARD

Absents excusés : Delphine BERGER – Matthieu GOBILLOT – Pierre BENOIT - Denis DUCLERMORTIER

Nombre de procuration : GOBILLOT à BECKER Mélanie – BENOIT à BECKER Cyrille

Secrétaire de séance : Marie-Pierre CHLOUP SURMELY

DCM 32/2024 : Création de 1 poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi **d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)** à temps non complet de **21/35^{ème}** (soit 21h salaire annualisé) pour assurer la sécurité et l'hygiène des enfants, la surveillance, la préparation des activités à compter du 01.09.2024.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie **C** de la filière **sociale**, au grade **d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principale de 2^{ème} classe**.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie **C** dans les conditions fixées par l'article L 332-8 du CGFP. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade **d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principale de 2^{ème} classe** sur la base du **9^{ème} échelon**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le tableau des emplois ;

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité

Fait à RAVILLE, le 16.08.2024

Conforme au registre

« Certifiée exécutoire »



La secrétaire de séance
Marie-Pierre CHLOUP SURMELY

